



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Un environnement sain et sécuritaire est davantage propice aux apprentissages et favorise la persévérance scolaire des élèves. La mise en œuvre d'une démarche intégrée, concertée et mobilisatrice facilitera l'atteinte des objectifs de votre Convention de Gestion et de Réussite Éducative.

Les composantes du plan de lutte (LIP, article 75.1)

- 1) Analyse de la situation
- 2) Mesures de prévention
- 3) Collaboration avec les parents
- 4) Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte
- 5) Actions à prendre pour donner suite à un acte d'intimidation ou de violence
- 6) Confidentialité
- 7) Soutien et encadrement
- 8) Sanctions disciplinaires
- 9) Suivi des signalements et des plaintes



**PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION
POUR UN CLIMAT SCOLAIRE BIENVEILLANT, SAIN ET SÉCURITAIRE
ÉCOLE Du Vallon**

Mise à jour le 2 février 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

*** Les éléments précédés d'un astérisque se rapportent à des dispositions de la LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ***

Nom de l'école : Du Vallon

Nom du directeur : Véronique Pouliot

Nom des directeurs adjoints : aucun

Nom et fonction(s) de la personne responsable* d'assurer le suivi de tout acte d'intimidation et de violence :

- Vicky Gagnon, enseignante
- Diane Pelletier, enseignante
- Jean-François Hénault, enseignant
- Annabelle Boudreault, technicienne en éducation spécialisée
- Véronique Pouliot, Directrice

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE :

École primaire : École secondaire :

Nombre d'élèves : 41 Nombre d'élèves HDAA : 1

École spécialisée : École régulière :

Clientèles : maternelle 4 ans à la 6^{ème} année

Particularités :

Le village des Petit-Saguenay est situé à 95 km de ville de Saguenay. L'école Du Vallon reçoit la clientèle de Sagard qui fait partie du territoire non-organisé de la MRC de Charlevoix.

Présentement, le village est en hausse démographique. Il y a le développement de nouveaux quartiers et cela amène l'arrivée de nouvelles familles (culture et origine différente).

Indice de défavorisation : 9

NOMS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL :

*** RESPONSABLE (DÉSIGNÉ PAR LA DIRECTION) * : Véronique Pouliot**

Membres du comité de travail : 5

Mandat(s) du comité de travail :

Rédiger, mettre en œuvre, en faire la diffusion, en assurer l'application et le suivi.

Ce plan de lutte s'inspire des valeurs provenant du **projet éducatif** de notre l'école.

Les valeurs du projet éducatif :

Les objectifs du projet éducatif et du plan d'engagement de la réussite en lien avec le climat scolaire, la violence et l'intimidation : créer un climat sain, bienveillant et sécuritaire.

AUTRES INFORMATIONS :

Date de mise à jour du plan de lutte : 15 mars 2022
lutte : juin 2021

Date de l'évaluation du plan de

* Date d'approbation par le conseil d'établissement * : 20 avril 2022

PORTRAIT DE SITUATION :

Portrait des actions : Outil(s) utilisé(s): Code de vie, protocole pour le suivi des situations de violence et d'intimidation

Portrait des manifestations : Outil(s) utilisé(s) : Résultats SEVEQ (pour la collecte de 2 ans), Mozaïk et fiche d'événement

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE (Art. 75.1 n°1).

CONSTATS - PRIORITÉS - OBJECTIFS

CONTEXTE SCOLAIRE SAIN ET SÉCURITAIRE. CEPENDANT, CERTAINS ÉVÉNEMENTS ISOLÉS ONT NÉCESSITÉ DES INTERVENTIONS CIBLÉES EN LIEN AVEC DE LA VIOLENCE, DE L'INTIMIDATION ET DE L'INCIVILITÉ. IL FUT NÉCESSAIRE DE FAIRE APPEL AUX SERVICES DE POLICIERS (INTERVENTIONNISTE PRÉVENTION) ET D'INTERVENANTS EXTERNES (INFIRMIÈRE, PSYCHOLOGUE, PSYCHOÉDUCATION, PRÉVENTION.

TRAVAILLEUR SOCIAL) DANS CERTAINES SITUATIONS.

CONSTATS DÉGAGÉS DE L'ANALYSE DE SITUATION

PRIORITÉS : SUR LE SITE INTERNET

Plusieurs priorités peuvent se dégager de l'analyse :

Distribution et présentation du code de vie, plus signature,

1. Objectif : Amélioration du climat de l'école et diminuer les gestes ou les paroles qui blessent.

Moyens utilisés pour atteindre l'objectif :

1. Réaliser des activités d'habiletés sociales hebdomadaires.
2. Rencontre de la présentation des attentes attendues face à certains élèves par les membres de l'équipe-école..
3. Maintenir une communication positive et non-violente.

Modalités de consignation :

Mozaik

2. Objectif : Communication avec les parents

Moyens utilisés pour atteindre l'objectif :

Assurer une communication dans les heures suivantes l'évènement, par la consignation et la communication

Modalités de consignation :

Mozaïk, téléphone et courriel

3. Objectif :

Moyens utilisés pour atteindre l'objectif : (plusieurs moyens peuvent être utilisés. Ils doivent être en cohérence avec l'objectif poursuivi) :

Sensibilisation et intervention

Modalités de consignation :

Constats 2020-2021 : climat de travail / classe au 3^e cycle plus négatif.

1. Leadership négatif
2. Commentaires négatifs

3. Gestes ou paroles qui blessent

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (Art. 75.1 n°2).

Mesures en place :

- Rencontre de tous les groupes pour les informer de la violence, du harcèlement et de l'intimidation.
- Travailler le développement des habiletés sociales
- Prévention en classe (par les enseignants titulaires)
- Prévention de la cyberintimidation par des ateliers en classe et la visite d'un policier pour les élèves du 3 e cycle
- Gang de choix au 3^e cycle (tous les 2 ans)
- Techniques d'impact
- Système d'émulation dans les classes
- Interventions ponctuelles et rapides
- Appel à la maison, consignation dans la plateforme Mozaïk, suivi par écrit au besoin
- Contenu en orientation scolaire au 3 e cycle

Mesures à bonifier

- Déposer le plan de lutte sur le site de l'école
- En faire la promotion lors de l'Assemblée générale annuelle des parents
- Faire un rappel aux parents et aux élèves lors de la 100^e journée de classe

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE (Art. 75.1 n°3).

Mesures en place

- Suivi aux parents lors des événements vécus (appel à la maison le jour même, consignation dans Mozaïk et informer la direction).

- Les personnes impliquées font l'analyse des situations dénoncées (conflit ou intimidation)

Mesures à bonifier

- Bonifier le site Internet de l'école en y ajoutant un résumé du plan de lutte et les documents de dénonciation
- Présenter le protocole du plan de lutte à la première rencontre des parents en début d'année
- Protocole du plan de lutte dans l'agenda des élèves avec signature des parents (aide-mémoire)

PROTOCOLE D'INTERVENTION (#4 À 9)

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR UNE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES QUI SONT APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION (Art. 75.1 n°4).

- Dénoncer à un enseignant ou un adulte de l'école
- Déclaration par téléphone ou par courriel (la plateforme Mozaïk)
- Appel à la direction

5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE (Art. 75.1 n°5).

1. On rencontre individuellement la victime, l'auteur et les témoins pour faire l'évaluation de la situation pour déterminer :
 - La gravité de l'événement
 - Les mesures de sécurité à mettre en place

- **La conséquence pour l'auteur de l'acte**
- 2. Le titulaire ou la direction (responsable école) informe les parents de la situation (selon le niveau de la gravité)
- 3. On applique les mesures d'aide
- 4. Un suivi est réalisé par le comité disciplinaire auprès des parents, de la victime et de l'auteur
- 5. Les interventions sont consignées (Mozaïk)

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (Art. 75.1 n°6).

- Protéger l'anonymat des acteurs impliqués
- On conserve l'anonymat des dénonciateurs de l'événement
- Chaque situation est prise en charge sérieusement
- L'élève ou le parent a l'opportunité d'être rencontré dans un endroit calme et discret
- Le parent a aussi accès au courriel, téléphone ou autres
- Toutes notes évolutives /interventions sont notées dans Écho afin d'assurer un suivi

7. LES MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME, UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN ACTE D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE (Art. 75.1 n°7).

Exemples de mesures de soutien et d'encadrement pour la victime :

- Rencontres individuelles
- Enseigner des stratégies pour assurer sa sécurité
- Travailler la communication et l'affirmation
- Habiletés d'adaptation à faire face à une situation difficile
- Travailler sur l'estime de soi et la confiance
- Travailler sur les relations positives

Exemples de mesures de soutien et d'encadrement pour les témoins :

- Rencontres individuelles
- Travailler la communication et l'affirmation
- Demander aux auteurs d'arrêter
- Consoler et appuyer la victime

Exemples de mesures de soutien et d'encadrement pour l'auteur :

- Travailler les habiletés de communication
- Rencontres individuelles
- Travailler l'autocontrôle
- Travailler empathie
- Comment attirer l'attention positive (le leadership positif)

8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE SELON LA GRAVITÉ OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF DE CES ACTES (Art. 75.1 n°8).

Les sanctions disciplinaires (ou conséquences) sont établies pour chaque situation en fonction de la gravité ou du caractère répétitif. D'autres facteurs tels que la durée, la fréquence, la constance, l'intensité et la légalité doivent être prises en compte avant d'établir une sanction disciplinaire appropriée. L'évaluation de chaque situation est donc incontournable avant de choisir la sanction.

Sanctions possibles en fonction de la gravité ou du caractère répétitif (Référence code de vie éducatif) :

- Suspension à l'interne (dans une autre classe ou dans le corridor avec du travail personnel)
- Suspension à l'externe (à la maison avec du travail personnel)
- Gestes de réparation
- Fiche de réflexion

- Rencontre avec un policier-interventionniste (dans des mesures exceptionnelles)
- Médiation
- Perte d'activités privilégiées
- Impossible de participer à une sortie scolaire
- Rencontre avec les parents

**9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
(Art. 75.1 n°9).**

- Suivi téléphonique aux parents
- Suivi à la victime, aux témoins et à l'auteur
- Consignation des événements (Mozaik)
- Suivi auprès des victimes.

Nom de l'élève :

J'ai lu et j'ai compris :

Signature du parent :



CODE DE VIE ÉDUCATIF
École Du Vallon

| # | RÈGLES | RAISONS | COMPORTEMENTS ATTENDUS | CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET MESURES D'AIDE |
|---|--|--|--|---|
| 1 | JE PRENDS SOIN DE MOI | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour avoir une bonne estime de moi ➤ Pour me sentir heureux ➤ Pour être en santé | <ul style="list-style-type: none"> ○ Alimentation saine. ○ J'exprime mes besoins. ○ Je nomme mes émotions. | <p>Banque de conséquences</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fiches de réflexion ☞ Appel aux parents ☞ Gestes de réparation ☞ Rencontre avec la direction ☞ Rencontre avec les parents ☞ Retrait à l'interne ☞ Retenue ☞ Note sur Mozaik ☞ Appel aux policiers ☞ Signalement à la DPJ ☞ Autre |
| 2 | JE PRENDS SOIN DE MA RÉUSSITE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour être fier de moi ➤ Pour apprendre et faire des progrès ➤ Pour atteindre mes objectifs | <ul style="list-style-type: none"> ○ J'arrive à l'heure. ○ Je suis présent à l'école. ○ Je suis actif dans mes apprentissages. ○ Je fais des efforts constants. ○ J'ai uniquement le matériel nécessaire et permis par mon enseignant. | |
| 3 | JE PRENDS SOIN D'ASSURER MA SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour éviter les accidents ➤ Pour vivre dans un milieu agréable | <ul style="list-style-type: none"> ○ Je me déplace calmement. ○ Je circule à droite. ○ Je joue prudemment. | |
| 4 | JE PRENDS SOIN DES AUTRES EN PAROLES ET EN GESTES | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour vivre dans un climat d'harmonie ➤ Pour que chaque personne soit reconnue et appréciée ➤ Pour que chaque personne se sente bien, en confiance et en sécurité | <ul style="list-style-type: none"> ○ J'utilise un langage respectueux. ○ Je respecte les différences. ○ J'agis de manière à ne pas adopter, encourager ou accepter des comportements de violence ou d'intimidation. ○ Je déclare des situations dont je suis témoin. ○ Je fais preuve de civisme. | |

| | | | | |
|---|--|---|---|---|
| 5 | <p>JE PRENDS SOIN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour être fier ➤ Pour avoir une école propre ➤ Pour favoriser un environnement propice aux apprentissages | <ul style="list-style-type: none"> ○ Je parle à voix basse lors des entrées et des sorties. ○ Je me déplace silencieusement et sans déranger dans l'école durant les cours. ○ Je dépose les déchets aux bons endroits. ○ J'utilise le matériel adéquatement. ○ Je range le matériel de mes effets personnels à l'endroit désigné. ○ Je garde en bon état les lieux communs. | <p>Banque de mesures d'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Banque de mesures d'aide ☞ Renforcements ☞ Soutien aux habiletés sociales ☞ Modélisation ☞ Système de renforcement ☞ Récréations supervisées ☞ Défis de comportement système d'émulation ☞ Autres |
|---|--|---|---|---|

Habiletés sociales de septembre 2022 à mars 2023

Thème : *La confiance en soi*

Thème : Les émotions

Thème : le respect

Thème : vivre ensemble

Thème : l'amitié et les conflits

Thème : l'anxiété.

Thème : Le changement

Thème : la différence